Parc national des Ecrins

Bureau du Conseil d'administration du 20 juin 2023

Délibération n° 2023 – 08 – BUR

Attribution de subventions

Le Bureau, délégué par le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Vu le rapport présenté par le Directeur,

Décide :

- d'attribuer les subventions telles que présentées en séance,
- de rediriger deux demandes de subventions déposées dans le cadre de l'appel à projets des 50 ans vers l'enveloppe classique :
 - Association Courts-Circuits - Transhum'en Fête 2023
 - Association Women for sea - L'odyssée de la goutte d'eau
- de rediriger la demande de subvention suivante vers l'enveloppe classique et de la reporter en 2024 :
 - Troupe théâtrale de l'Alpe d'Huez - le P.A.R.C.
- d'autoriser le directeur, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes et les avenants éventuels.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur,

Ludovic SCHULTZ

Parcs nationaux de France
Château de La Valette - 1037 rue Jean-François Breton - 34090 Montpellier
Tél. +33 (0)4 67 52 55 23 - Fax :+33 (0)4 67 52 64 61
www.parcsnationaux.fr

Demandes de subventions du Bureau du Conseil d'Administration du 20 juin 2023

Attributions de subventions – pour décision du Bureau								
Code opération	SIRET	Maître d'ouvrage	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Titre	Plan de financement	Montant sollicité	Montant proposé	Taux de subvention proposé
3-I-SUB-564	20006809600011	Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar	2.3.2. Impulser des solutions alternatives à la mobilité individuelle	Navettes du Gioberney 2023	Parc national des Ecrins - 5 000 € - 18,8 % ; CD05 – 2 500 € - 7,44 % ; Billetterie – 5 000 - 18,8% ; Autofinancement – 21 250 € - 62,9%	5,000.00 €	5,000.00 €	14,81 %
3-I-SUB-581	213 305 501	Ornon	2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local	Mise en sécurité et restauration du clocher de l'Eglise Saint Martin - Ornon	Parc national des Ecrins – 10000 € - 3,04 % ; Département Isère - 197437 € - 60 % ; ETAT – DSIL - 35812 € - 10,88 % ; Communauté de communes de l'Oisans - 20000 € - 6,08 % ; Autofinancement - 65812 € - 20 % ;	10,000.00 €	10,000.00 €	3,04 %
3-I-SUB-619	21050004700019	Ancelle	4.1.3. Inciter les adeptes des activités de nature à des comportements respectueux de l'environnement	Installation de toilettes sèches sur la commune d'Ancelle - aires de départ de Roanne et Moissière	Parc national des Ecrins - 15 300 € - 30% ; Département des Hautes-Alpes - 25 500 € - 50% ; Autofinancement - 10 200 € - 20%	15,300.00 €	12,750.00 €	25,00 %
3-I-SUB-614	130 026 081 00013	Université Grenoble Alpes	1.2.1. Inventorier et partager les patrimoines culturels matériels et immatériels	Rencontres inter-régionales et internationales "Refuges au coeur des transitions"	Parc national des Ecrins - 7000 € - 9,46 % ; € Région AURA - 14,796 € - 20 % ; Région SUD - 14,796 € - 20 % ; FNADT CIMA - 14,796 € - 20 % ; Conseil départemental 05 - 14,796 € - 20 % ; Autofinancement – 7794 € - 10.54 %	7,000.00 €	7,000.00 €	9,46 %
3-I-SUB-586	88061328600017	La Francelinade - La vie est belle		Rigodons	Parc national des Ecrins - 10 000 € - 10,76 % ; Région Sud – 30 000 € - 32,27 % ; Préachat - chaines de TV (Arte + Chaines régionales - BIP TV / TvTours) – 15 000 € - 16,14 % ; CNC – Aide sélective audiovisuelle – 15000 € - 16,14 % CNC Fonds de soutien au cinéma – 14 817 € - 15,94 % ; Communauté de communes Champsaur Valgaudemar – 2 000 € - 2,15 % ; PROCIREP-ANGOA – 3 000 € - 5,38 % ; Espace Culturel de Chaillol – 2 500 € Autofinancement – 638 € - 0,7 %	10,000.00 €	/	/

Attributions de subventions – Certification Agriculture Biologique – pour décision du Bureau								
Code opération	SIRET	Maître d'ouvrage	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Titre	Plan de financement	Montant sollicité	Montant proposé	Taux de subvention proposé
3-I-SUB-CAB-580	83950772000044	Julie CANOVA - Instinct sauvage	3.5.3. Conserver et promouvoir les savoir-faire et les produits locaux et soutenir l'émergence de productions identifiées au territoire	Certification Agriculture biologique - installation agricole en plantes PPAM	Parc national des Ecrins - 1050 € - 92,3% ; Autofinancement - 87 € - 7,7%	1,050.00 €	1,050.00 €	Taux maximum de l'aide à la certification AB : 100%
3-I-SUB-CAB-617	78855890600020	Christian GRIMAUD	3.5.3. Conserver et promouvoir les savoir-faire et les produits locaux et soutenir l'émergence de productions identifiées au territoire	Certification Agriculture biologique - Le rucher de Montmirail	Parc national des Ecrins 1050 € - 95% - Autofinancement - 55 € - 5%	1,050.00 €	1,050.00 €	Taux maximum de l'aide à la certification AB : 100%
3-I-SUB-CAB-620	53091252600015	Vincent REY	3.5.3. Conserver et promouvoir les savoir-faire et les produits locaux et soutenir l'émergence de productions identifiées au territoire	Certification Agriculture biologique - Rucher de la Vallouise	Parc national des Ecrins - 1050 € - 60,3% ; Autofinancement - 690 € - 39,7%	1,050.00 €	1,050.00 €	Taux maximum de l'aide à la certification AB : 100%

Attributions de subvention – Dossiers examinés par le comité de sélection de l'appel à projets 50 ans du Parc national des Ecrins – proposition de fléchage vers une subvention classique - pour décision du bureau								
Code opération	SIRET	Maître d'ouvrage	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Titre	Plan de financement	Montant sollicité	Montant proposé	Taux de subvention proposé
3-I-SUB-AAP-520	W051005030	Association Courts-Circuits	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire ; 3.5.3. Conserver et promouvoir les savoir-faire et les produits locaux et soutenir l'émergence de productions identifiées au territoire	Transhum'en Fête 2023	Parc national des Ecrins - 750 € - 10,4 % Banque Populaire – 150 € - 2,1% ; Chambre d'agriculture – 100 € - 1,4 % ; Les Enseignes de Villar d'Arène - 100 € - 1,4 % ; Autofinancement – 1720 € - 23,9 % ; Total recettes escomptées – 4360 € - 60,7 %	750.00 €	375.00 €	5,2 %
3-I-SUB-AAP-552	411 406 580 00042	Association Women for sea	1.3.4. Développer les actions de sensibilisation et l'information du grand public ; 3.4.1. Assurer la continuité des cours d'eau et la fonctionnalité des zones humides, ripisylves et bocages	L'odyssée de la goutte d'eau	Parc national des Ecrins - 4000 € - 14 % ; Etat - 3000 € - 10,5 % ; FDVA régional - 5000 € - 17,5 % ; SMAVD - 2000 € - 7 % ; Recettes - 6000 € - 21 % ; Autofinancement - 8533 € - 29,9 %	4,000.00 €	2,000.00 €	7,0 %

Attributions de subvention – proposition de report de la demande en 2024								
Code opération	SIRET	Maître d'ouvrage	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Titre	Plan de financement	Montant sollicité	Montant proposé	Taux de subvention proposé
3-I-SUB-AAP-614	40382580500019	Troupe théâtrale de l'ALpe d'Huez	1.2.1. Inventorier et partager les patrimoines culturels matériels et immatériels ; 1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	le P.A.R.C.	Parc national des Écrins - 4000 € - 32 % ; Com Com Oisans. (demande. d'aide exceptionnelle) - 5500 € - 44 % ; Autofinancement - 3000 € - 24 %	4,000.00 €	2000 € proposés à la décision en février 2024	16,0 %